

D'un côté, le projet de loi C-88 s'attaque au service de transbordeur du golfe. Mais qu'est-ce que le rapport a dit au sujet du chemin de fer? Permettez-moi de trouver la recommandation précise, parce que je ne veux pas induire la Chambre en erreur. D'après la première recommandation, un accord de principe allait intervenir avec le gouvernement de Terre-Neuve pour la suppression graduelle et ordonnée du chemin de fer de Terre-Neuve. En d'autres termes, fermer, supprimer, arracher les rails, brûler les traverses et remiser les locomotives au plus proche musée. Fini le chemin de fer terreneuvien. Disparu d'un coup de baguette.

Peut-on imaginer 600 milles de voie ayant l'air le lendemain matin d'avoir été directement atteints par une arme nucléaire, vaporisés? Non seulement ils projettent l'éradication à la Tchernobyl du service de transbordeur dans le golfe, mais ils vont l'empoisonner ou l'étrangler petit à petit. Ils ne montrent aucune pitié, mais dans le cas du chemin de fer ils sont attentionnés, prévenants et pleins de commisération. Ils ne vont pas laisser tomber une bombe à neutrons parce que cela tue les gens plutôt que les biens. Ils vont laisser tomber une autre sorte de bombe qui détruit en même temps les biens et les personnes.

• (1140)

Il y avait 800 emplois de liés à ce chemin de fer dans une province qui a 30 p. 100 de chômage, et le rapport du groupe de travail Nielsen dit: «Supprimez-le». Combien de Terre-Neuviens ces disciples de Genghis Khan ont-ils su convaincre de se tenir debout tandis que l'ogive nucléaire partie du Parlement d'Ottawa leur tomberait dessus après avoir décrit une parabole dans la haute atmosphère? Combien en ont été convaincus?

Nous avons eu il y quelques semaines un spectacle à l'Assemblée législative terreneuvienne: le premier ministre de Terre-Neuve, qui, normalement, montre autant de jugement qu'un missile non téléguidé, s'est révélé égal à lui-même quand il nous a dit: «Je ne pense pas que constitutionnellement, la cause du chemin de fer soit tellement défendable. Nous risquons de faire rire de nous par le tribunal. Je suis en faveur de conserver le chemin de fer. Je voudrais même qu'il soit amélioré et modernisé mais, quant à notre litige constitutionnel, il ne tiendrait peut-être pas devant les tribunaux». Le premier ministre de Terre-Neuve dit aux Terre-Neuviens que la constitution ne leur donne pas droit à leur chemin de fer, au moment même où le gouvernement du Canada leur reconnaît ce droit, dans le document qui recommande justement la fermeture de cette compagnie ferroviaire. Ce n'est pas une opinion personnelle. C'est un fait, monsieur le Président.

Le gouvernement du Canada dit à celui de Terre-Neuve qu'il obtiendra des fonds pour financer un service réduit de traversiers ou un service ferroviaire, mais rien d'autre. Ou bien, s'il veut obtenir des fonds pour des routes ou pour d'autres moyens de transport que toutes les autres provinces tiennent pour acquis, il le peut, mais ce sera aux dépens d'autre chose. En somme, si on veut des fonds pour les routes, il faut renoncer aux chemins de fer ou réduire le service de traversiers.

### *Marine Atlantique SCC*

**M. Forrestall:** C'est ridicule.

**M. Tobin:** Oui, c'est ridicule. Aucune autre province canadienne n'est appelée à choisir entre une route ou un chemin de fer, parce qu'elle ne peut pas avoir les deux, ou encore entre un service de traversier dans le golfe et un chemin de fer. Les Terre-Neuviens se demandent ce qui les distingue des autres Canadiens pour qu'ils reçoivent ce traitement spécial et exclusif du gouvernement du Canada. Nous avons pesé la question pendant des mois. Quant à moi, je n'ai pas trouvé de réponse.

En tant que Canadien d'abord et originaire de Terre-Neuve, on ne m'a jamais dit, pendant mon éducation, que les Canadiens de certaines régions étaient inférieurs aux autres. Quand j'apprenais l'histoire de notre pays, personne ne m'a jamais dit que nous étions autre chose qu'une nation où l'on trouvait l'unité dans la diversité et que cette dernière était compensée par des normes nationales en matière de services et de droits que nous partageons tous, que nous soyons blancs ou noirs, protestants ou catholiques, petits ou grands, du Centre, de l'Ouest ou de l'Est. Tous les Canadiens comptent sur un certain nombre de services et de droits que partagent les habitants de ce pays.

Nous comprenons que lorsqu'on vous accorde certains services et certains droits en tant que Canadiens, cela implique forcément certains devoirs. Nous, Terre-Neuviens, nous en rendons compte. Voilà pourquoi la grande majorité des Terre-Neuviens ont toujours cru en l'argument sur les gisements sous-marins de pétrole et de gaz, lequel est maintenant reflété dans la loi, selon lequel si des réservoirs de plusieurs milliards de barils sont à exploiter, le moment venu, ils constituent une ressource qui appartient à tout le pays, et pas seulement aux habitants de Terre-Neuve.

Tout comme nous croyons que les ressources au large de Terre-Neuve appartiennent au pays tout entier, nous estimons aussi, monsieur le Président, que les Canadiens qui vivent à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse ou dans l'Île-du-Prince-Édouard, méritent que l'on tienne autant compte de leurs besoins que de ceux des autres Canadiens. Nous devrions bénéficier des mêmes droits que les producteurs laitiers du Québec et de l'Ontario, que les producteurs de blé de l'Ouest qui se trouvent confrontés à la récession, que les travailleurs de l'industrie des bardeaux de cèdre de la grande province de Colombie-Britannique, auxquels on vient d'infliger un coup terrible et qui comptent probablement sur le gouvernement pour les aider à surmonter ce dilemme et ces heures difficiles.

Le projet de loi C-88 ne cherche pas à unifier notre pays. Il n'est pas un facteur d'unification de notre pays, car il a été conçu à coups de hache. Ce projet de loi sépare CN Marine du CN. Pour certains, cela représente une traversée, un bateau sur lequel on va se promener en mer. Ce service permet aux gens de se déplacer, ainsi que leur marchandises et leurs produits, dans la région de l'Atlantique. Ce n'est pas simplement un moyen de déplacement pour ceux qui l'utilisent, mais le seul moyen disponible. Non seulement ce projet de loi sépare la société du CN, mais aussi il attaque et il compromet l'unité du Canada.